

Nouveau Référentiel APSAD R13 avril 2026 - Modalités de mise en œuvre

Entreprises titulaires de la certification APSAD de service I.F13 (installation et maintenance)
Systèmes d'extinction automatique à gaz

① REDACTION DES OFFRES / CONCEPTION / TRAVAUX

➡ Du 23/07/2026 au 23/01/2027, les versions 2019 et 2026 du référentiel APSAD R13 peuvent être appliquées ;



➡ A compter du 23/01/2027, seule la version 2026 est applicable pour toutes les offres émises.

Les dossiers en cours de négociation pourront rester sur la version précédente (prise en compte de la date de la première remise d'offre). Toutefois, toute commande passée 12 mois après la date de publication devra être faite par rapport au millésime 2026.

② ACTIVITES DE MAINTENANCE



➡ A compter du 23/01/2027, seule la version 2026 est applicable pour toutes les prestations de maintenance proposées.

Pour les contrats de maintenance en cours selon une version antérieure du référentiel APSAD R13, une proposition de mise à jour selon la version 2026 devra être faite sous un délai maximum de 12 mois (soit au plus tard le 23/07/2027).

➡ A compter du 23/01/2027, seule la version de juillet 2026 du compte-rendu de vérification périodique Q13 est applicable.